

AVIS

24/06/2025

Avis adopté en plénière le 24 juin 2025
dans le cadre d'une saisine obligatoire

Budget principal Budget Supplémentaire 2025



Président de la Commission Finances et Fonctionnement : **Jean-Luc BLANC**
Rapporteuse de l'Avis : **Corinne INNESTI**
Chargé de mission : **Nicolas CORSI**

Rapporteure :

Corinne INNESTI

1^{er} collègue

Assistée de Nicolas CORSI

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 103 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Etude conduite par la commission **Finances et Fonctionnement**

Sommaire

| | |
|---|---|
| OBJET DU RAPPORT | 4 |
| 1. LES ELEMENTS PRINCIPAUX DE CE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 | 5 |
| 1.1. ELEMENTS GENERAUX | 5 |
| 1.2. AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT : | 6 |
| 1.3 AJUSTEMENT DES DEPENSES | 6 |
| 1.4 AJUSTEMENT DES RECETTES | 6 |
| 2. AVIS DU CESER | 6 |
| 3. COMMENTAIRES DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER | 7 |
| <i>Commission Solidarité, prévention et sécurité, santé et services publics</i> | 7 |
| <i>Commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation</i> | 7 |

Objet du rapport

Ce Budget supplémentaire 2025 est une décision modificative spécifique qui a pour objet principal la reprise des résultats de l'exercice budgétaire 2024, en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il permet également d'ajuster les prévisions de dépenses ou de recettes du Budget Primitif 2025, en fonction d'éléments nouveaux intervenus depuis son adoption, et de procéder à quelques transferts entre programmes

1. Les éléments principaux de ce Budget Supplémentaire 2025

1.1. Eléments généraux

Le budget supplémentaire 2025 présente les inscriptions suivantes :

- Reprise du déficit de la section d'investissement avant restes à réaliser, constaté au compte administratif 2024 : **-305,9 M€** ;
- Restes à réaliser en investissement : dépenses de **41,1 M€** / recettes de **36,4 M€** ;
- Recettes d'investissement au titre de l'affectation du résultat : **310,6 M€** ;
- Restes à réaliser en fonctionnement : dépenses de **16,0 M€** / recettes de **10,8 M€** ;
- Excédent de fonctionnement reporté : **153,0 M€**.

Au total, le résultat net de l'exercice 2024 à reprendre au BS 2025 s'élève à **147,7 M€**.

Après reprise des résultats de l'exercice 2024, ajustement des recettes et des dépenses et diminution de la recette d'emprunt (-178,7 M€), le Budget supplémentaire 2025 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à **701,4 M€** répartis comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : **284,02 M€** ;
- Recettes et dépenses d'investissement : **417,39 M€**.

Les principaux ajustements apportés par ce BS au niveau des recettes/dépenses de fonctionnement portent sur les points suivants :

Conséquences de la Loi de Finances de 2025 de l'Etat votée du 14 février 2025 :

- **Remplacement du fonds de réserve par le « DILICO »** : Prélèvement de 2 % sur les recettes de la Région : la contribution de la Région est réduite de 530 M€ à 280 M€ (10 % iront financer le fonds de solidarité régional, et le

reste sera réparti entre les régions de France par tiers chaque année entre 2026 et 2028 ;

- **Fin de l'exonération de cartes grises pour les véhicules électriques** à compter du 1^{er} mai 2025 : + 7 M€ ;
- **Instauration du Versement mobilité régional** : +33 M€ ;
- **Recette du FCTVA** : 25 M€ en investissement au lieu des 29,6 M€ prévus au BP 2025, 0,7 M€ en fonctionnement ;
- **Recettes du service ferroviaire** : 195 M€ au lieu de 210 M€ prévus au BP 2025 (moindre hausse de la fréquentation) ;
- **Dividendes de l'AREA** : 8,9 M€ au lieu de 4 M€ prévus au BP 2025 ;
- **Reversement de Région Sud Investissement (RSI)** : 11,3 M€ ;
- **Participation à France Travail** : Dépenses et recettes à hauteur de 2 M€ ;
- **Protocole Etat-Régions en faveur des formations sanitaires et sociales** : 19,4 M€ au lieu des 23,8 M€ prévus au BP 2025.

1.2. Ajustement des Autorisations de programme et d'engagement :

- AP supplémentaires : 80,97 M€ (hors annulations) contre 10,5 M€ en 2024 ;
- AE supplémentaires : 14,57 M€ (hors annulations) en 2025 contre 3,5 M€ en 2024.

Soit un total d'APE de 95,55 M€ au BS 2025 contre 14 M€ au BS 2024.

1.3 Ajustement des dépenses

- + 4,5 M€ en crédits de paiement d'investissement hors restes à réaliser ;
- + 21,8 M€ en crédits de paiement de fonctionnement hors restes à réaliser ;
- + 4,4 M€ en crédits de paiement d'investissement hors restes à réaliser (proche du niveau constaté au BS 2024) ;
- 31,1 M€ en crédits de paiement de fonctionnement hors restes à réaliser et après prélèvement DILICO (+ 10 M€ constatés par rapport au BS 2024).

1.4 Ajustement des recettes

- Augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 28,8 M€ ;
- Augmentation des recettes réelles d'investissement (hors emprunt) de 7,3 M€ (les emprunts diminuent de -178,7 M€).

2. Avis du CESER

Le CESER prend acte des éléments présentés.

3. Commentaires des commissions sectorielles du CESER

Commission Solidarité, prévention et sécurité, santé et services publics

Pour le Budget supplémentaire 2025, la commission note la validation de la cotisation annuelle au Forum européen pour la sécurité urbaine, réseau européen de collectivités territoriales dédié à la réflexion et à la coopération en matière de sécurité urbaine, auquel la Région a adhéré par la délibération n°24-0798 du 13 décembre 2024 ; programme S310 - Cybersécurité : + 9 780 € en AE/CPF.

Commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

La commission note l'ajustement du programme E302 – Emplois jeunes doctorants qui évolue dans le cadre du budget supplémentaire 2025. La Région a procédé à une majoration de 440 000 € en AE/CP sur ce programme sur la partie COFUND. Cette enveloppe vise à cofinancer, via le programme européen COFUND, un projet porté par Aix-Marseille Université. L'objectif est le recrutement d'une quarantaine de jeunes chercheurs pour des projets de thèse menés en lien étroit avec des partenaires socio-économiques, sur une durée de 36 mois. Cette initiative s'inscrit pleinement dans les priorités régionales en matière de soutien à l'emploi scientifique, de valorisation de la recherche partenariale et de renforcement des liens entre universités et territoires.

Explications de vote

2^{ème} Collège

Olivier MASINI au nom du Groupe CGT, FSU et Solidaires

Intervention d'Olivier MASINI au nom du Groupe CGT, FSU et Solidaires

Les groupes CGT, FSU et Solidaires constatent que le budget supplémentaire soumis à l'avis du CESER ne permet pas de répondre aux insuffisances du budget primitif 2025 tant sur les transports, les lycées, la formation ou les volets sociaux et culturels.

À titre d'exemple, rien de plus n'est prévu pour la rénovation et la réhabilitation des lycées régionaux. En ce qui concerne les aides individuelles aux lycéens, alors que nous avons dénoncé la diminution des aides à l'équipement des lycéens de la voie professionnelle, le choix est fait de privilégier un coup de pouce pour les tenues uniques à hauteur de 400 000 euros. Coup de pouce qui ne répond à aucun besoin mais vise simplement à financer une posture idéologique.

À ce titre, nous sommes interrogatifs sur le fait que l'on puisse instaurer une taxe « Versement de Mobilité Régionale » et dans le même temps prendre des mesures de soutien aux entreprises sur ladite taxe !

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

Contact : com.ceser@maregionsud.fr
www.ceser.maregionsud.fr